

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission de la culture et de l'éducation

Rapport

Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 239 – Loi concernant la subdivision d'un lot situé dans le site patrimonial de Percé

(Texte adopté sans amendement)

Procès-verbal de la séance du jeudi 14 juin 2018

Dépôt à l'Assemblée nationale : n° 4540-20180614

TABLE DES MATIÈRES

| REMARQUES PRÉLIMINAIRES | 1 |
|-------------------------|---|
| AUDITION | 1 |
| | |
| | |
| REMARQUES FINALES | |

Séance du jeudi 14 juin 2018

<u>Mandat</u>: Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 239 – Loi concernant la subdivision d'un lot situé dans le site patrimonial de Percé (Ordre de l'Assemblée le 15 mai 2018)

Membres présents :

M^{me} de Santis (Bourassa-Sauvé), présidente

- M. Bérubé (Matane-Matapédia), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'identité nationale (culture, communications, langue, promotion de l'histoire), en remplacement de M. Cloutier (Lac-Saint-Jean)
- M. Birnbaum (D'Arcy-McGee)
- M. Carrière (Chapleau)
- M. Habel (Sainte-Rose)
- M. Lelièvre (Gaspé), député ayant présenté le projet de loi
- M^{me} Montpetit (Crémazie), ministre de la Culture et des Communications
- M. Ouellette (Chomedey)
- M. Roberge (Chambly)
- M^{me} Sauvé (Fabre)

<u>Intéressée</u>:

Ville de Percé:

M. Félix Caron, directeur général

M^e Claude Jean, Tremblay Bois Mignault Lemay SENCRL

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 12 h 07, M^{me} de Santis (Bourassa-Sauvé) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission du remplacement.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Lelièvre (Gaspé), M^{me} Montpetit (Crémazie), M. Bérubé (Matane-Matapédia) et M. Roberge (Chambly) font des remarques préliminaires.

AUDITION

La Commission entend la Ville de Percé.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

<u>Préambule</u>: Le préambule est <u>adopté</u>.

Articles 1 à 4 : Les articles 1 à 4 sont adoptés.

<u>Titre du projet de loi</u> : Le titre du projet de loi est <u>adopté</u>.

M^{me} de Santis (Bourassa-Sauvé) propose :

QUE la Commission procède à l'ajustement des références contenues dans les articles du projet de loi afin de tenir compte de la mise à jour continue du Recueil des lois et des règlements du Québec effectuée en vertu de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (chapitre R-2.2.0.0.2).

La motion est adoptée.

REMARQUES FINALES

M. Bérubé (Matane-Matapédia), M^{me} Montpetit (Crémazie), M. Lelièvre (Gaspé) et M^{me} de Santis (Bourassa-Sauvé) font des remarques finales.

À 12 h 35, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

| La secrétaire par intérim de la Commission, | La présidente de la Commission, |
|---------------------------------------------|---------------------------------|
| Original signé par | Original signé par |
| Louisette Cameron | Rita Lc de Santis |

LC/ag

Québec, le 14 juin 2018